

Edito

On brade à la DGFIP....les missions, les emplois, les conditions de travail....à grands coups de communication, "chats", discours, on nous vend à marche forcée une démarche stratégique qui n'a pour finalité qu'une politique de désengagement de l'Etat et de repli de l'action publique.

Face à tout cela, l'action syndicale a toute son importance. Si trop d'information tue l'information, il nous semble pourtant nécessaire de communiquer. Ce premier numéro du Ch'ti rapporteur vous est remis en version papier, les suivants, par soucis d'économie et pour la planète aussi, ne seront disponibles qu'en version dématérialisée. Aussi, si ce n'est déjà fait, renvoyez nous "l'autorisation de contact" par un petit mail à solidairesfinancespubliques.drifp59@dgfip.finances.gouv.fr.

Bonne lecture, l'équipe de rédaction espère que vous apprécierez à la fois la teneur et le ton de ce journal.

Le dialogue social selon le Directeur Général adjoint

A l'occasion de la convention des cadres du 19 novembre 2013 à Lille, Solidaires Finances Publiques avait réclamé une audience pour exposer à Olivier Bourges, Directeur Général adjoint de la DGFIP, les motifs pour lesquels nous rejetons la démarche stratégique. Arrivé avec 15 mn de retard, le DGA avait ainsi une excuse toute trouvée pour circonscire sa réponse à 10 mn, sans possibilité de dialogue avec les représentants du personnel présents. Mais pour dialoguer sur quoi ? Les propos liminaires du DGA étaient sans équivoque : "je ne suis pas le Père Noël", "je ne viens pas avec les réponses que vous attendez"... Merci, on avait bien compris que le dialogue social se dématérialisait ...

Gestion de la pénurie budgétaire

La baisse régulière des crédits budgétaires impacte directement la vie des services et les conditions de travail des agents. Chacun le constate tous les jours.

- Mais depuis quelques semaines les dysfonctionnements informatiques se multiplient. Si les problèmes de réseau sont un peu trop facilement imputables au nouveau prestataire SFR, il faut bien avouer que notre administration a une grande part de responsabilité. Le parc informatique est vieillissant, les applications sont indisponibles pendant des ½ journées complètes, les lenteurs sont permanentes (routeurs obsolètes, contrats de maintenance non renouvelés pour des onduleurs ...). Ce ne sont pas les 22000 ordinateurs annoncés par le directeur général qui suffiront à rétablir une situation stable et pérenne. Toute l'infrastructure du réseau informatique doit suivre une cure de jouvence.
- l'entretien des locaux est minimaliste et celui des extérieurs trop souvent à l'abandon (espaces verts – aspect des bâtiments).



- les frais de déplacement sont mal remboursés et tardivement.

Ce n'est qu'un échantillon des dégradations des conditions de vie des agents.



La MAP, nouvelle RGPP et la Démarche Stratégique

Cela fait quelques mois que sont connues les orientations de la DG. Si de premier abord, la volonté affichée est celle de mettre notre professionnalisme au service des finances publiques, nous nous interrogeons légitimement sur les conséquences de cette démarche. En effet, de profondes mutations sont à attendre dans les 3 années à venir au sein de notre administration. Sans faire un listage exhaustif des propositions que l'on y retrouve, voici celles qui nous choquent le plus :

- la volonté de ne concentrer l'encaissement du numéraire que sur un petit nombre de postes dans un département.
- Tout comme les pros, certaines catégories de contribuables seront obligées de télédéclarer ; l'obligation de télépaiement ou de paiement dématérialisé suivra. Pour Solidaires Finances Publiques, il ne faudrait pas que la DGFIP participe, par son organisation,

à l'accroissement de la fracture numérique ni à la naissance d'une rupture administrative, sous couvert de vouloir déshabituer les contribuables du guichet.

- La fusion de services identiques sur un même site (SIP, SIE, SPF) et l'adaptation du réseau de ces services.
- La relance du rapprochement CDI/CDIF.

Ces restructurations permettront de glisser irrémédiablement vers une tutelle préfectorale. La fin du cadre départemental est annoncée, les échelons régionaux et inter-régionaux devenant ceux des choix, des arbitrages, voire pour partie de l'opérationnel.

CAPL de recours d'évaluation

L'exercice de l'évaluation est toujours un jeu de dupes.

Pour la première fois, l'autorité hiérarchique s'est immiscée dans le processus du recours en évaluation (ex notation).

1er malaise : quand autorité hiérarchique et Président de la CAPL (Commission Administrative Paritaire Locale) sont une seule et même personne, pas de contradiction ?

2ème malaise : (pratiquement) tout dossier non défendu par une O.S. passe à la trappe.

3ème malaise : "Il n'y aura pas d'effet d'aubaine !" a indiqué le Président vues les réserves de bonifications annoncées. Solidaires Finances Publiques a dénoncé le volume très important des mois non distribués. C'est de l'argent qui appartient aux agents qui repart dans les caisses de l'Etat.

4ème malaise : selon que vous serez mobile ou non, en bons termes ou non avec votre évaluateur, issu ou non d'un service dans lequel beaucoup d'agents ont fait des recours... cela desservira ou non votre dossier !

5ème malaise : entre l'inquiétude des agents, les entretiens et rédactions par les évaluateurs, les décisions de l'autorité hiérarchique puis de la CAPL, le soutien aux agents et la rédaction des défenses par les militants locaux, puis, si besoin est, la CAP Nationale et les militants nationaux... que d'énergie dépensée pour si peu de résultats positifs !

Enfin, outre les résultats décevants et l'inégalité de traitement, ultime malaise révélé sur tout le territoire cette année : l'opprobre est jetée sur l'agent ayant refusé l'entretien d'évaluation, pourtant toujours facultatif à la DGFIP.

Presse et médias



Une série d'interviews s'est déroulée en septembre sur le thème de la campagne de réception du public lors de la sortie des rôles d'impôt sur le revenu (Fréquence Nord, La Voix du Nord, FR3).

Les choses étaient simples. Face à la complexité de la fiscalité, les hausses d'impôts, les réformes scandaleuses et la baisse des effectifs, les services sont débordés devant un public incrédule et désespéré.

Les militants syndicaux interrogés ont été clairs. Il n'y a pas eu besoin de démenti, de correctif de propos déformés. Par contre, ce n'est pas le cas pour certains communicants, dignes héritiers de l'Ecole de Bercy, qui ont eu du mal à faire passer la bonne parole !

La citation du mois

Nicolas Boileau : « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Ils ont osé le dire ...

→ Bruno Bézard : « En 2014, l'effort de suppressions d'emplois sera comparable à celui de 2013. » (source : Acteurpublic.com – 09/09/2013). Ce n'est plus l'os qu'on attaque, c'est la moelle ! Depuis, le chiffre est tombé : 1988 suppressions de postes !

→ Christian Ratel : « La campagne d'information du public suite à la réception des avis d'imposition est en cours et, dans ce cadre, vous êtes...de plus en plus sollicités » (message sur Ulysse 59). Quand on parle de charges de travail ...

→ Christian Ratel bis : « les suppressions de postes n'ont aucune influence sur la réception du publicLa raison est très simple. Depuis quelques années, nous avons fusionné les impôts et le trésor public. Ce qui nous a permis de passer de 20 guichets à 80 ». (JT de FR3 du 18/09/2013). Ne trouvez-vous pas qu'il y a une certaine contradiction entre ces 2 déclarations ? Malgré la multiplication des guichets, on a vraiment pas l'impression que les espaces d'attente désaffectent.....Circulez, y'a rien à voir !

point d'éclairage : Accident de trajet

En vertu de la jurisprudence administrative, l'accident de trajet entre le domicile de l'agent public et son lieu de travail constitue un accident de service dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi. La preuve que l'accident a lieu au temps et sur le lieu du trajet doit être apportée par la victime ou ses ayants cause.

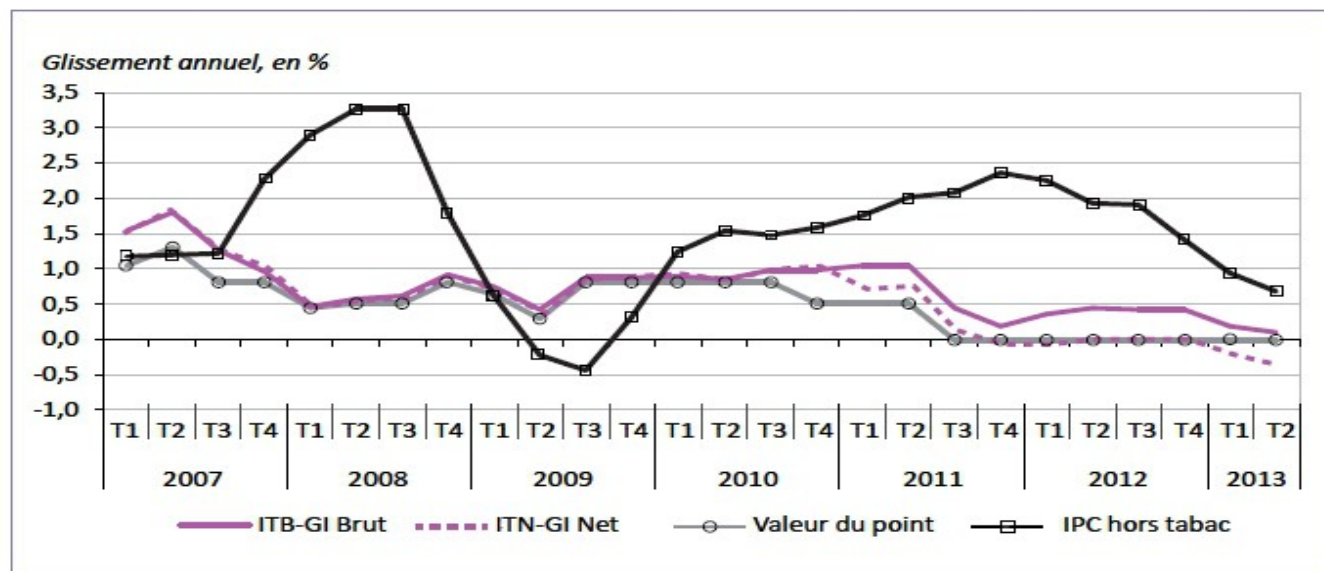
Pour la pause méridienne, la condition du caractère habituel du trajet n'est pas exigée lorsque le fonctionnaire déjeune chez lui ou au restaurant administratif le plus proche. Selon la jurisprudence, il n'est pas nécessaire que la fréquentation du lieu où le fonctionnaire prend son repas soit quotidienne ; il suffit qu'elle ait un caractère de périodicité suffisant (1 fois par semaine quel que soit le lieu).

Pour plus de renseignements (références des textes et cas de jurisprudence), consultez notre site intranet.

Les chiffres du mois

- En 2011, le salaire de 3,6 millions d'employés n'excède pas 1055€ net par mois, primes comprises.
- Ce n'est un secret pour personne, les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat. Preuve à l'appui ! (courbe d'évolution de l'indice des prix à la consommation IPC et courbe d'évolution de la valeur du point d'indice)

Glissement annuel de l'ITB-GI (brut), de l'ITN-GI (net), de la valeur du point d'indice de la fonction publique et de l'indice des prix à la consommation (hors tabac)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Zones Urbaines Sensibles

Si vous avez travaillé au moins 3 années consécutives depuis 1995 dans un service situé en ZUS, vous pouvez bénéficier de bonifications d'ancienneté : 3 mois de réduction pour les 3 premières années, ensuite 2 mois par année supplémentaire. Notre organisation, à force de ténacité, est à l'origine de l'application à la DGFIP de ce décret vieux de plus de 15 ans.

Pour en bénéficier, vous devez reconstituer votre carrière et déposer votre dossier au service RH de la Drfp dès que possible. Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur notre [site national](http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/gestion/carrieres/dossiersZUS/130111_dossierZUS.html) :

(http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/gestion/carrieres/dossiersZUS/130111_dossierZUS.html) ou notre [site local](http://snui.eole.dgi/DLU59/accueil.htm) :

([ftp://snui.eole.dgi/DLU59/accueil.htm](http://snui.eole.dgi/DLU59/accueil.htm))

Ou contactez nous par tél ou mail.

coups de gueule

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Prisé par un nombre croissant d'entreprises, le coût de ce dispositif ne cesse de croître pour les finances publiques. Entre 2007 et 2013 le nombre d'entreprises déclarant du CIR a doublé pour atteindre 19700, soit 0,5 % des entreprises. C'est le mécanisme de soutien fiscal à la recherche et développement des entreprises le plus généreux pour les entreprises dans le cadre de l'organisation et du développement économique, si l'on rapporte au montant du PIB (0,26 %). En 2013 son coût a dû être ajusté de 1,05 milliards d'euros. En 2014 la correction pourrait atteindre 2 milliards soit une dépense fiscale d'au moins 5,3 milliards. La dynamique du CIR devrait se poursuivre pour converger vers 6 à 7 milliards.

La gestion du CIR est lourde tant pour l'administration que pour les entreprises, 17 % d'entre elles font appel à des consultants extérieurs dont elles déduisent la rémunération. Le fisc n'a pas les capacités de cibler ses interventions pour les entreprises les plus à risques.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Créé en novembre 2012, le CICE est une baisse des cotisations sociales des entreprises. Le gouvernement comptait ainsi alléger de 20 milliards d'euros par an les prélèvements. Pour compenser ce manque à gagner, le gouvernement s'appuyait sur des économies dans les dépenses de l'Etat et des hausses : la hausse de la TVA en janvier 2014 et une hausse de la fiscalité écologique.

Le ministre de l'économie Pierre Moscovici a voulu rassurer : « C'est promis le CICE et le crédit impôt recherche seront exclus du champ du contrôle fiscal. L'octroi du crédit d'impôt ne pourra plus, à lui seul, servir de déclenchement d'un contrôle. »

Excédent brut d'exploitation (EBE)

C'est la ressource d'exploitation (après paiement des charges de personnel mais avant amortissement dégagée) au cours d'une période par l'activité principale de l'entreprise. Le projet de la loi de finances 2014 crée un nouvel impôt, pour ne pas taxer l'investissement des entreprises et en exonérant les PME.

La décision ne sera pas prise après concertation avec l'AFEP, le Collège des Grandes Entreprises, le MEDEF, et la CGPME. Les PME ne sont ainsi plus épargnées. Pierre Moscovici a annoncé le dimanche 06 octobre que le gouvernement renonçait à son projet de taxation de l'EBE. Le dispositif, qui devait rapporter 2,5 milliards d'euros à l'Etat sera remplacé par « une surtaxe temporaire sur l'impôt sur les sociétés ».

EcoTaxe

Le PPP, littéralement "partenariat public-privé" est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. Ce système, apparu il y a une vingtaine d'années en Angleterre, est en pleine expansion dans notre pays. Ce qui apparaît de prime abord, une opération intéressante pour l'Etat ou les collectivités en manque de financement pour les gros projets, se révèle être très dangereux au final ; surtout quand les pouvoirs publics se font bernés par plus fort qu'eux.

C'est ce qui se passe actuellement avec la société Ecomouv, créée spécialement pour l'évènement : gérer la mise en place de l'écotaxe et en recouvrer le fruit.

Une première en France : la DGFIP se retrouve en concurrence directe avec ce nouveau collecteur d'impôt. Ce que la DGFIP assure pour 4,7% de frais rôle, la société Ecomouv émargera au taux de 20% ; le tout avalisé par la signature de 4 ministres. C'est un véritable scandale ! Mais qui se cache derrière cette société ? Y aurait-il au sein du conseil d'administration encore un ex-ministre ou un quelconque conseiller spécial de l'Elysée comme chez Atos ?

Si le gouvernement abandonne le projet de l'écotaxe, l'Etat devra néanmoins verser un milliard d'euros à cette société. Une paille ! un milliard par ici, un milliard par là... En période de disette, de qui se moque t'on ? Des agents de la DGFIP entre autres.

Dans de nombreux domaines d'intervention, on peut multiplier les exemples de ce type d'externalisation de tâches dévolues à la collectivité. Ce sont de véritables bombes à retardement pour les budgets publics. Les représentants des pouvoirs publics sont de très mauvais négociateurs et ne pèsent pas lourd face aux requins du privé avides de profits.

ça vient de tomber

L'accompagnement informatique des contribuables :

Notre directeur général, passionné par l'informatique et généreux donateur en PC, pourrait se voir décerné l'@ de l'absurdité numérique. En effet, par une note du 7 octobre dernier, ce dernier a décidé d'équiper les SIE et SIP/SIE d'un ordinateur au profit des contribuables professionnels non équipés de PC connecté à internet pour leur permettre d'accomplir leurs obligations déclaratives et contributives par téléprocédure.

La note précise que le matériel sera installé dans un local ouvert au public et bien visible de celui-ci. C'est bien connu, il y a profusion de m² inutilisés dans les services.

Et la cerise sur le gâteau : 2 agents par service sont désignés pour assurer un accompagnement et aider les contribuables à la prise en main des outils informatiques. A coup de truelle et de taloche ? Et c'est bien connu aussi, en SIE, les agents n'ont rien à F...

Le 9^{ème} échelon du cadre C :

C'est fait, c'est acquis. Grâce à la pugnacité de nos militants nationaux, les cadres C viennent d'obtenir le 9^{ème} échelon (indice 457) après l'obtention récente du 8^{ème} (indice 431). En quelques mois, la fin de carrière du C se voit améliorée de 41 points d'indice. Ce n'est que justice. A force de se battre, ça paie !

La journée de carence :

Le 13 novembre, l'Assemblée Nationale a voté l'abrogation du jour de carence à compter du 1er janvier 2014, mesure promise par notre ministre de la fonction publique le 31 janvier 2013. Solidaires restera vigilant jusqu'au vote du Sénat.

Ce journal est le vôtre. Pour le faire vivre, n'hésitez pas à nous faire part de vos observations, suggestions et témoignages en envoyant un mail sur notre boîte aux lettres syndicale.